

**Office fédéral de la  
communication (OFCOM)**  
Bernard Maissen  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne

Berne, le 15 novembre 2019

## **Aide indirecte pour la presse associative et des fondations**

Monsieur,

Afin d'assurer la diversité de la presse et des opinions, la Confédération accorde actuellement une subvention annuelle de 50 millions de francs pour le transport de journaux par la poste à un prix réduit. 30 millions sont attribués à la presse régionale et locale, 20 millions à la presse associative et des fondations. Nous sommes reconnaissants pour ce soutien et heureux d'apprendre que la volonté politique va dans le sens d'une augmentation de ce montant.

Toutes les organisations ci-dessous sont garantes de la cohésion nationale au travers de leurs publications. Nous aussi, nous luttons contre la concurrence des médias financés par la publicité ou les redevances et sommes mis à mal par l'augmentation du prix du papier. Nous aussi, nous devons affronter les grands défis liés à la digitalisation, qui demande d'importants investissements quasiment impossibles à refinancer. Nous constatons que la concurrence induite par les plateformes de médias sociaux (le plus souvent étrangères) nous prive de recettes publicitaires. En effet, les annonces payantes dans nos magazines sont de plus en plus délaissées au profit de publicités sur ces plateformes. Ce phénomène grève encore davantage nos budgets.

Au contraire des maisons d'édition nationales et régionales, nous ne poursuivons pas d'objectif lucratif : nos publications visent uniquement à promouvoir le bien commun. Nous apportons ainsi une contribution importante au dialogue social et à la cohésion.

Pour toutes ces raisons, nous peinons à comprendre pourquoi l'aide indirecte fournie à la presse associative et des fondations est moindre que celle dont bénéficie la presse régionale et locale. Actuellement, la presse associative bénéficie d'un rabais de 18 centimes par exemplaire sur la distribution, contre 25 centimes pour la presse régionale et locale. Cette situation doit changer. Nous demandons donc l'égalité de traitement de ces deux types de presse dans la loi révisée.

Nous vous remercions d'avance de prendre cette demande en compte dans le message du Conseil fédéral au Parlement.

Le coordinateur par intérim de notre démarche est Peter Salvisberg,  
peter.salvisberg@kttipp.ch,  
079 347 85 60, c/o Konsumenteninfo AG, Wolfbachstrasse 15, 8032 Zurich.

Salutations cordiales,



Hugo Fasel, directeur  
Caritas Suisse



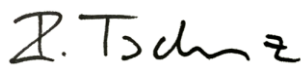
Vera Weber, présidente  
Fondation Franz Weber



Daniel Borner, directeur  
GastroSuisse



Iris Menn, directrice générale  
Greenpeace Suisse



Regula Tschanz, secrétaire générale  
GRÜNE / LES VERTS



Mario Gsell, directeur d'édition / membre  
de la direction  
Hotel & Gastro Union



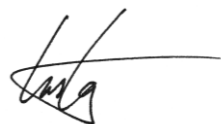
Claude Meier, directeur  
HotellerieSuisse



René Schuhmacher, éditeur  
Konsumenteninfo AG



Carlo Sommaruga, président  
ASLOCA Suisse



Urs Leugger-Eggimann  
secrétaire central, Pro Natura



Ursula Koch, directrice  
Pro Senectute Suisse



Christoph Merkli, secrétaire général  
PRO VELO Suisse



Daniel Marbacher, secrétaire général  
Club Alpin Suisse



Stefan Kunz, secrétaire général  
Patrimoine suisse



Joseph Hofstetter, directeur  
Fondation suisse pour paraplégiques



Manon Schick, directrice  
Amnesty International Suisse



Werner Luginbühl, président  
Fédération Suisse de Tourisme Pédestre



Dore Heim, secrétaire centrale  
Union syndicale suisse



Rebekka Wyler, co-secrétaire générale  
PS Suisse



Roger Schnegg, directeur  
Swiss Olympic



Markus Allemann, directeur  
SWISSAID



Nico Lutz, membre du comité directeur  
Unia



Anders Gautschi, directeur  
ATE



Mario Fellner, directeur  
VSSM



Gian-Reto Raselli, responsable du marketing  
WWF

Copie à : DETEC, Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, Palais fédéral Nord, 3003 Berne